



PM/SS

# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## CIRCULATION ET STATIONNEMENT

### **RUE TRUILLOT (V.C.)**

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Truillot par la société Aux Porteurs – 5 rue Gaspard Monge – 93430 Villetaneuse, agissant pour son propre compte,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Truillot le 12 novembre 2022 de 7 heures à 20 heures :**

- **Neutralisation de trois places de stationnement face au n°10** afin d'y installer le véhicule de levage,
- **Neutralisation du trottoir lors du levage au droit du n°10** : la circulation des piétons sera gérée par hommes trafic,
- **Neutralisation de la chaussée au droit du n°10** : des hommes trafic seront positionnés aux carrefours formés avec la rue Raspail.

#### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

#### ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant la Brigade des sapeurs-pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Aux Porteurs – 5 rue Gaspard Monge – 93430 Villetaneuse.

FAIT EN MAIRIE, LE

03 NOV. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Clément Pecqueux  
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR [ivry94.fr](http://ivry94.fr)

LE 04 NOV. 2022

Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
**LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE**  
Pour le Maire, la Responsable du service  
Déplacements Stationnement  
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon